

# Emission Obligataire Durable

Rapport d'allocation et d'impacts  
au 30 juin 2023

Emission Obligataire de 500 M€ - Tier 2 – Maturité 2033  
Coupon 6,250% - ISIN : FR001400CHR4



## SOMMAIRE

A. Présentation du Groupe Aéma Groupe	4
A.1 Un Groupe de premier plan, acteur majeur de l'assurance en France	4
A.2 Démarche RSE et ISR du Groupe	5
A.2.1 Une RSE portée par la gouvernance	5
A.2.2 AÉMA, un groupe porteur des valeurs d'un mutualisme engagé	6
A.2.3 AÉMA, un employeur de référence	7
A.2.4 AÉMA, un groupe porteur de valeurs environnementales fortes	7
A.2.5 Engagement actionnarial d'AÉMA : dire "Non" quand le compte n'y est pas	8
B. Présentation des marques	8
B.1 Macif SAM	10
B.2 Aésio Mutuelle	10
B.3 Abeille Assurances	11
B.4 OFI Invest	11
C. Méthode d'allocation des fonds	11
C.1 Dispositif mis en place	11
C.2 Critères d'éligibilité	12
D. Reporting d'allocation	14
D.1 Projets durables – verts et sociaux	15
D.1.1 Bâtiments verts	16
D.1.2 Logements sociaux et abri d'urgence	17
D.1.3 Protection des océans	18
D.1.4 Forêts gérées durablement	18
D.1.5 Infrastructures d'énergies renouvelables	18
D.2 Gestion des fonds non encore alloués	20
E. Reporting d'impact	20
E.1 Bâtiments verts	21
E.2 Logements sociaux et abri d'urgence	21
E.3 Forêts gérées durablement	22
E.4 Infrastructures d'énergies renouvelables	23
E.5 Protection des océans	24
F. Annexes	25



© Getty Images

## A. PRÉSENTATION DU GROUPE AÉMA GROUPE

### A.1 Un Groupe de premier plan, acteur majeur de l'assurance en France

AÉMA GROUPE (Aéma) est un Groupe mutualiste de premier plan, 4ème acteur de l'assurance en France. Avec un chiffre d'affaires de plus de 16 milliards d'euros en 2022, il regroupe les marques Macif, Aésio Mutuelle, Abeille Assurances et OFI Invest. OFI Invest est le pôle de gestion d'actifs au sein d'Aéma. Il s'agit du 5ème acteur français dans ce domaine à fin 2022.

Employant 20 000 collaborateurs et comptant 1800 délégués, le Groupe s'engage à accompagner et protéger plus de 11 millions de sociétaires et d'assurés. Grâce à la diversité de ses marques, de ses réseaux et de ses métiers, Aéma couvre l'ensemble des besoins en protection, allant des assurances dommages à la santé prévoyance, en passant par l'épargne et la gestion d'actifs. Il se positionne comme un partenaire majeur pour construire la protection de demain.

En tant qu'acteur indépendant et résolument mutualiste, le Groupe cherche à apporter des solutions éclairées, constructives et humaines aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En conciliant performance économique, sociale et environnementale, Aéma crée un modèle solide et novateur pour offrir une protection globale, durable et équitable à tous.

En 2022, Aéma s'est concentré sur trois enjeux clés :

- Renforcer sa solidité économique et financière en développant les synergies entre les différentes activités et marques du Groupe, notamment par le biais de la mutualisation des achats et de projets de distribution croisée ;
- Accroître sa politique d'investissement socialement responsable et de placement en faveur des transitions environnementales et sociales. Cela inclut la mise en place d'une politique d'investissement commune et d'une politique d'engagement et de vote en tant qu'investisseur actif accompagnant les sociétés en portefeuille ;
- Renforcer son engagement d'acteur mutualiste. A l'image de son combat pour l'assurance emprunteur, Aéma continue de mener des actions visant à défendre l'intérêt des consommateurs.

## RÉSULTATS FINANCIERS 2022 AÉMA GROUPE

Malgré une conjoncture difficile, Aéma Groupe confirme sa croissance et sa solidité



## A.2 Démarche RSE et ISR du Groupe

Aéma est convaincu que l'industrie de l'assurance doit jouer un rôle important dans le développement durable, à la fois en tant que fournisseur de solutions innovantes de gestion des risques et en tant qu'investisseur responsable.

### A.2.1 Une RSE portée par la gouvernance

Aéma est administré par un conseil d'administration composé au 31 décembre 2022 de :

- Vingt-quatre administrateurs élus par l'assemblée générale, sur candidatures proposées par chaque entité affiliée parmi ses propres administrateurs ;
- Trois administrateurs représentant les salariés, désignés par une instance intersyndicale.

Au 31 décembre 2022, 42% des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes. Conformément à la charte de gouvernance d'Aéma et au règlement intérieur du conseil d'administration, celui-ci s'appuie pour prendre des décisions, sur les travaux de son bureau, du comité exécutif, et de la commission « Engagements, rôle des élus dans le cycle des affaires et RSE » du groupe. Cette dernière est chargée d'élaborer la réflexion sur les sujets de l'engagement, du rôle

des élus dans le cycle des affaires et de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du groupe, de l'investissement responsable du groupe et de coordonner la mise en œuvre, en lien avec les affiliées et sous le contrôle du conseil d'administration.

Cette commission a pour objectifs de :

- Développer l'engagement transversal au groupe, favoriser l'accompagnement des élus dans le développement économique du groupe et soutenir le groupe dans la réalisation de son projet mutualiste,
- Guider les réalisations mutualistes et favoriser le développement économique du groupe, tout en lui assurant un impact social, sociétal et environnemental correspondant à son modèle.

Le respect des critères de compétence des administrateurs sur les différents sujets nécessaires à l'exécution de leur mandat, y compris sur les sujets relatifs à la durabilité, est assuré dans le cadre du dispositif de formation du Groupe. En 2022, une formation sur le thème de la finance durable et différentes formations sur des thèmes de responsabilité sociale (tels que l'accès aux prestations sociales, la formation tout au long de la vie, les questions éthiques liées aux usages numériques, la politique RSE de la Macif, la transition énergétique et climatique) ont été dispensées aux administrateurs d'Aéma Groupe et de Macif SAM.

Afin d'assurer la prise en compte des enjeux de durabilité au plus haut niveau de gouvernance, le comité des rémunérations d'Aéma Groupe a formalisé des objectifs de performance extra financiers : notamment sur le recrutement, la politique égalité Femme/Homme ainsi qu'en matière d'ISR sur la part des encours placés en Organismes de Placements Collectifs (OPCs) qui le sont en OPCs classifiés articles 8 et 9 selon le règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR). Ces objectifs et leurs indicateurs, sont donc intégrés comme composante de la rémunération variable du directeur général d'Aéma Groupe à hauteur de 30%.

### **A.2.2 AÉMA, un groupe porteur des valeurs d'un mutualisme engagé**

Durant l'année 2022, Aéma a renforcé ses prises de position en faveur de ses nombreux engagements au service de ses adhérents et plus largement des consommateurs.

Parmi eux, la libéralisation de la loi sur l'assurance emprunteur. Ainsi, et après plus de quinze ans de combat politique, la résiliation à tout moment de l'assurance emprunteur est entrée en vigueur le 1er septembre 2022. Une victoire pour le groupe, engagé historiquement en faveur du pouvoir d'achat, qui illustre la capacité d'Aéma à porter un lobbying favorable aux consommateurs aux côtés de nombreux partenaires sur le sujet.

### **A.2.3 AÉMA, un employeur de référence**

Aéma figure au palmarès annuel des Meilleurs Employeurs 2022 réalisé par le magazine Forbes. Parmi les 800 entreprises retenues pour avoir reçu les meilleures recommandations des salariés, Aéma arrive ainsi en 3<sup>e</sup> position au classement mondial dans la catégorie Assurance et occupe la 166<sup>e</sup> place du classement toutes catégories d'entreprises confondues. Ce classement réalisé dans 57 pays a été établi sur la base de recommandations faites par un panel de 150 000 participants et sur les critères des actions de leurs entreprises en matière de responsabilité sociétale, de développement des talents et de politique d'égalité hommes-femmes. Pour favoriser la mobilité de ses employés, le groupe a lancé en novembre dernier un portail d'offres d'emploi dédié à la mobilité intragroupe. La plateforme propose également aux salariés d'être accompagnés dans leurs mobilités transverses. Il s'agit d'une étape importante et emblématique de la construction d'une culture commune au sein d'Aéma.

### **A.2.4 AÉMA, un groupe porteur de valeurs environnementales fortes**

En 2022, le groupe a renforcé sa politique de sobriété énergétique et mis en œuvre un plan d'action pour réduire sa consommation d'énergie au-delà de l'objectif affiché du gouvernement. Son ambition est de réduire de 15 % sa consommation d'énergie à fin 2023 par rapport à 2019. Un enjeu d'importance dans le contexte de forte tension du système énergétique actuel, et en cohérence avec ses engagements en faveur de la protection de l'environnement. Les collaborateurs du groupe ont été sensibilisés et encouragés à réduire leur consommation d'électricité au travers de bonnes pratiques (limitation de la température de chauffage et de climatisation, réduction ou ajustement de l'éclairage...). Leur mobilisation a déjà permis une baisse significative de la consommation d'énergie. Le Groupe a ainsi enregistré une baisse de plus de 10 % par rapport à l'année 2019 avec une diminution significative sur les 2 derniers mois de 2022.

En 2022, le Groupe a renforcé sa stratégie en faveur du climat et de la biodiversité en concrétisant de nouveaux engagements environnementaux significatifs. L'adhésion au *Finance for Biodiversity Pledge* (FFBP) témoigne de son engagement à prendre des mesures ambitieuses pour la préservation des écosystèmes. Aéma a également rejoint la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA) et a réaffirmé son adhésion aux Principes d'Investissement Responsable (PRI). En tant qu'acteurs majeurs de l'assurance mutualiste et investisseurs responsables, Aéma et ses marques sont résolus à agir pour protéger le climat et la biodiversité.

Le Groupe figure parmi les premiers signataires français de la lettre d'engagement des PRI qui appelle à un plan mondial ambitieux en matière de biodiversité (GBF), aux côtés d'autres acteurs économiques internationaux. Aéma travaille à l'harmonisation des stratégies d'investissement liées à la biodiversité, au sein de ses entités, en définissant des politiques d'investissement et d'engagement luttant contre la déforestation.



### **A.2.5 Engagement actionnarial d'AÉMA : dire "Non" quand le compte n'y est pas**

Pour Aéma Groupe, être un investisseur activiste, c'est agir au travers de ses investissements, en soutenant les actions de son pôle de gestion d'actifs Ofi Invest, acteur majeur de la finance responsable, 5ème groupe de gestion d'actifs en France. Les choix d'investissement sont en effet des leviers déterminants pour œuvrer en faveur des transitions et défendre les intérêts de ses assurés en répondant à leur souhait de mettre leur épargne au service d'un monde plus durable.

Avec 182 milliards d'euros d'actifs sous gestion, représentant environ 10 % de l'épargne des Français, Aéma dispose d'une capacité d'investissement conséquente. Une force de frappe que le Groupe n'hésite pas à mettre en oeuvre pour faire bouger les lignes en interpellant les entreprises dont les engagements ne sont pas suffisants.

Considérant l'urgence climatique et l'urgence d'agir, Ofi Invest a ainsi renforcé ses actions sur le dialogue actionnarial en déposant des résolutions climatiques à l'ordre du jour des Assemblées Générales 2023 de grands groupes cotés, occasion de faire entendre sa voix avec détermination pour peser dans les décisions stratégiques des entreprises.

C'est aussi cette volonté d'accélérer le mouvement qui a conduit Aéma à rejoindre les 45 gestionnaires signataires de la tribune *Say On Climate* du Forum pour l'Investissement Responsable, afin d'inviter les entreprises des secteurs les plus polluants à systématiquement inscrire des résolutions climatiques à l'ordre du jour de leurs Assemblées Générales. En ligne avec ce constat, Aéma a récemment contribué au projet de Loi Industrie Verte porté par le ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, en formulant des propositions concrètes pour mettre l'épargne des Français au service des transitions.

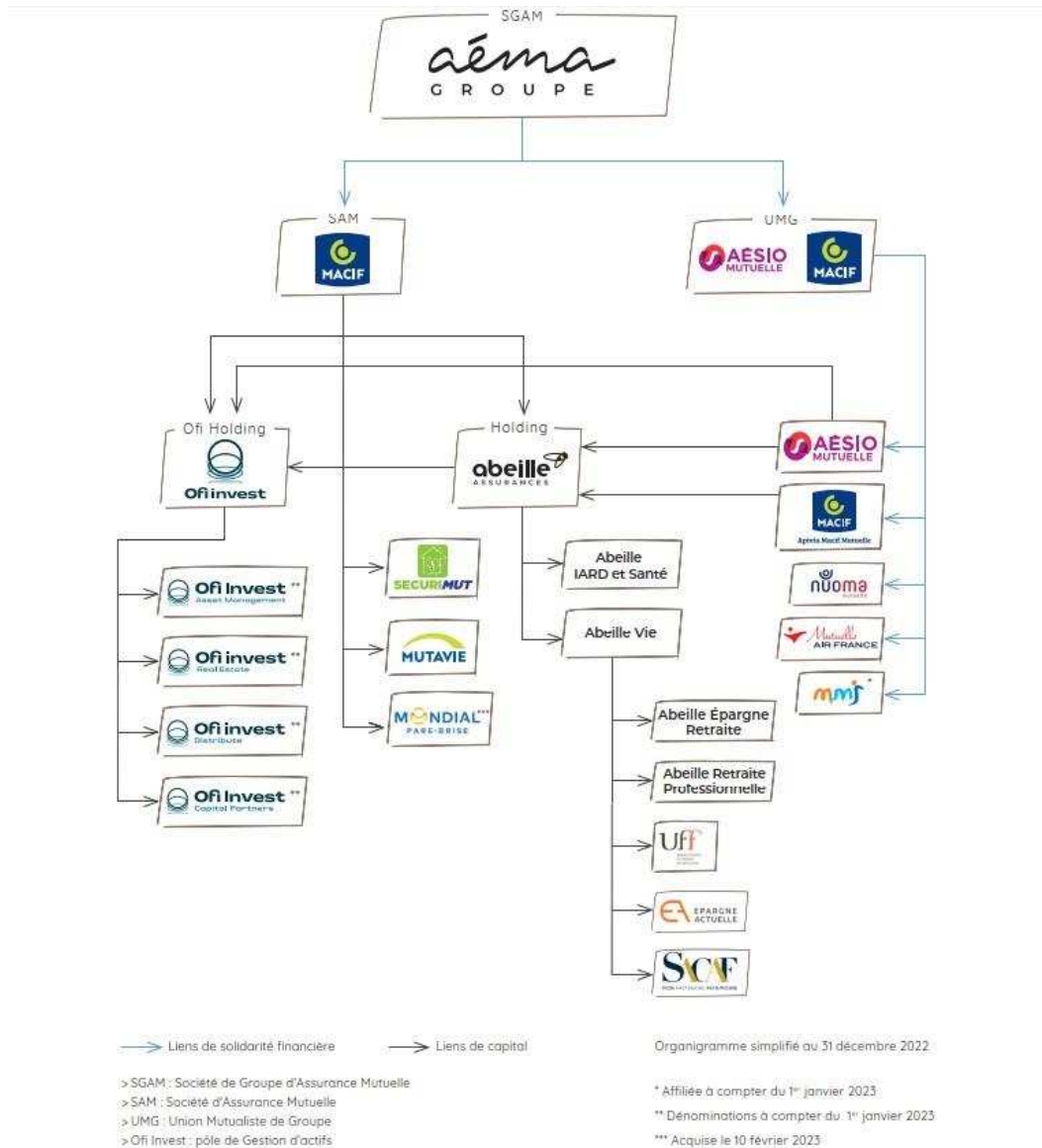
## **B. PRÉSENTATION DES MARQUES**

Le Groupe opère selon un modèle d'entreprise novateur et ouvert, caractérisé par la diversité et la complémentarité des expertises de ses quatre marques : Macif, Aésio Mutuelle, Abeille Assurances et OFI Invest. Cette approche permet d'assurer la durabilité de l'ensemble sur le long terme.

Aéma est également un Groupe qui s'organise autour des entités suivantes :



- La SGAM – Société de Groupe d'Assurance Mutuelle – Aéma, tête de Groupe et en assure la supervision prudentielle et économique, ainsi que la définition, l'impulsion et le déploiement des orientations stratégiques.



- La SAM – Société d'Assurance Mutuelle- Macif, qui pilote les activités d'assurance dommages et d'épargne/retraite.
- L'UMG – Union Mutualiste de Groupe – Aésio Macif, responsable des activités de santé et de prévoyance individuelle et collective.

## B.1 Macif SAM

---

Macif SAM accorde une grande importance à l'excellence relationnelle, qui est l'un des piliers de son plan stratégique 2021 – 2023 « Ma Préférence ».

Ce plan repose sur quatre objectifs :

- Être reconnue par ses sociétaires comme le numéro un de la relation client,
- Être un employeur de référence pour ses collaborateurs actuels et futurs,
- S'engager dans trois grandes causes liées à son histoire et à son identité mutualiste (la jeunesse, l'environnement et les publics fragiles) et,
- Devenir un leader dans le monde mutualiste.

Macif SAM s'est positionnée en tant que partenaire privilégié du Parlement des Entrepreneurs d'Avenir et de l'Université de la Terre<sup>1</sup>. La société a participé au grand colloque organisé à l'UNESCO fin novembre 2022, axé sur le thème de "La vie à l'heure des grandes transitions". Tout au long de l'année, Macif SAM a été active dans des initiatives en faveur du climat et de la biodiversité, que ce soit par le biais d'actions de mécénat ou dans le cadre de son agenda mutualiste.

## B.2 Aésio Mutuelle

---

AÉSIO Mutuelle (Aésio) a été créée à la suite de la fusion d'Adréa mutuelle, Apréva mutuelle et Eovi Mcd mutuelle. Aésio, basée sur des principes non lucratifs et démocratiques, propose une approche pertinente pour répondre aux besoins de protection et assurer un accès aux soins de qualité pour tous. En s'appuyant sur ses racines locales, Aésio agit au plus près des besoins de ses adhérents en leur proposant des solutions et un accompagnement adapté à chaque étape de leur vie, que ce soit en matière de couverture santé, de prévoyance, d'épargne/retraite ou d'assurance dommages.

Aésio a pour ambition d'être une mutuelle nouvelle, entièrement dédiée au bien-être de ses adhérents, avec des aspirations clairement définies.

Aésio se mobilise à travers sa démarche RSE pour être « Solidaire Durablement », en accompagnant les transitions sociales, écologiques et numériques dans les territoires.

---

<sup>1</sup> Le Parlement des Entrepreneurs d'Avenir est un événement réunissant des entrepreneurs qui travaillent sur des projets et des solutions pour un avenir durable. L'Université de la Terre est une plateforme de formation et de partage de connaissances sur les enjeux environnementaux et sociétaux. Ces initiatives visent à promouvoir des pratiques entrepreneuriales responsables et à encourager la transition vers une économie plus durable.

### B.3 Abeille Assurances

Abeille Assurances est un assureur généraliste qui propose des solutions d'assurance à près de 3 millions de clients à travers une gamme complète de produits pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

Abeille Assurances se distingue par son modèle de distribution équilibré et rentable, ses produits innovants et sa gamme étoffée de produits d'assurance vie responsables offrant un large choix de fonds labellisés ISR. Elle propose également des solutions d'épargne simple associant un engagement social responsable à la recherche de performance financière, ainsi que des assurances de biens et de responsabilité civile.

Abeille vie, entité émettrice de l'obligation durable, est une compagnie d'assurance-vie et de capitalisation française filiale à 100% d'Abeille Assurances.

### B.4 OFI Invest

Le 19 septembre 2022, Aéma a annoncé la création d'OFI Invest, à la suite de la fusion des activités de gestion d'actifs d'Abeille Assurances Holding, d'AÉMA-REIM et du Groupe Ofi. OFI Invest est désormais détenue à hauteur de 51 % par Macif SAM, de 43 % par Abeille Assurances Holding et de 6 % par Aésio. OFI Invest regroupe l'ensemble des métiers liés à la gestion d'actifs, qu'il s'agisse d'actifs financiers cotés et non cotés et les actifs immobiliers.

OFI Invest est signataire des PRI depuis 2008.

## C. MÉTHODE D'ALLOCATION DES FOND

### C.1 Dispositif mis en place








En juillet 2022, Aéma a publié un document cadre pour son émission d'obligation durable, en conformité avec les quatre piliers des *Green Bonds Principles (GBP)* établis par l'*International Capital Market Association (ICMA)*.






- Utilisation des fonds
- Gestion des fonds
- Sélection et évaluation des projets
- Reporting

Dans une opinion tierce, Moody's ESG Solutions a confirmé que le document cadre était conforme aux GBP. Par ailleurs, Moody's ESG Solutions a attribué à Aéma le deuxième niveau le plus élevé en termes d'impact positif des projets éligibles en qualifiant les objectifs ESG de « *Robust* ».

Chacun des projets financés par l'obligation durable est classé dans l'une des catégories suivantes.

## C.2 Critères d'éligibilité

Catégorie de projet éligible	Critères d'éligibilité technique	Contribution à la taxonomie européenne et aux objectifs durables (ODD)
<p><b>Bâtiments verts</b></p>	<p>Financement lié à l'acquisition, la construction et la rénovation d'immeubles commerciaux, existants ou en construction, qui répondent à au moins un des critères d'éligibilité suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Bâtiments répondant à des normes de certification reconnues au niveau régional, national ou international : LEED Gold ou supérieur, DGNB Gold ou supérieur, BREEAM very good ou supérieur, HQE Excellent ou supérieur ;</li> <li>ii. La rénovation des bâtiments est conforme aux exigences applicables aux rénovations majeures de la Performance Énergétique des Bâtiments (DPEB) ;</li> <li>iii. Réduction de la demande d'énergie primaire d'au moins 30 % lorsque l'on compare le dernier DPE avant rénovation avec celui publié après rénovation.</li> </ul>	<p><b>Changement climatique</b> <b>Atténuation et</b> <b>Adaptation</b></p>   
<p><b>Infrastructures d'énergies renouvelables</b></p>	<p>Financement lié à l'acquisition, la conception, la construction, le développement et l'installation d'infrastructures de production d'énergie renouvelable ; ainsi que le raccordement des unités de production d'énergie renouvelable au réseau électrique.</p> <p>Les sources d'énergie renouvelables comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Énergie éolienne terrestre et offshore ;</li> <li>ii. Énergie solaire thermique.</li> </ul>	<p><b>Atténuation du changement climatique</b></p>  
<p><b>Forêts gérées durablement</b></p>	<p>Financements liés à l'acquisition, l'entretien et la gestion durable des forêts gérées durablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forêts gérées durablement certifiées (FSC, PEFC ou équivalent).</li> </ul> <p>Seuls les actifs financés par le fonds <i>Dasos Sustainable Forest and Wood III</i> sont éligibles dans cette catégorie.</p>	<p><b>Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes</b></p>  

<p><b>Protection des océans</b></p>	<p>Financements visant à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La préservation des écosystèmes marins et côtiers par l'atténuation de la pollution plastique et agricole ;</li> <li>2) La prévention de la surexploitation des océans via :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des solutions permettant d'atténuer la surpêche et/ou de réduire l'utilisation de farine de poisson en aquaculture ;</li> <li>- Des systèmes d'information, des technologies et des instruments de mesure, de suivi et de communication d'indicateurs physiques et chimiques de la pollution des océans et des écosystèmes marins ;</li> <li>- Des solutions permettant l'atténuation du changement climatique par la décarbonisation du transport maritime ou le développement d'infrastructures flottantes d'énergie éolienne offshore, solaire et marémotrice et/ou houlomotrice.</li> </ul> </li> </ol> <p>Pour être considérés comme éligibles, les projets doivent remplir les deux conditions suivantes</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) L'impact positif du projet sur l'un des trois objectifs susmentionnés doit être confirmé par des experts indépendants (par exemple, un comité d'impact fait partie du système de gouvernance du fond <i>Blue Ocean</i> de Swen CP), et ;</li> <li>2) Le projet est soumis à une analyse ESG qui comprend une évaluation de l'alignement sur la taxonomie européenne, y compris les critères de sélection technique (TSC) et les critères d'absence de dommage significatif (DNSH). Un tel processus de contrôle de conformité fait déjà partie de la diligence raisonnable mise en œuvre par SWEN CP.</li> </ol> <p>Seuls les projets financés par le fonds <i>Blue Ocean</i> de Swen CP seront éligibles dans cette catégorie.</p>	<p><b>Utilisation durable et protection des ressources en eau et marines</b></p>  
<p><b>Logement abordable et Abri d'urgence</b></p>	<p>1/ Financement lié à l'acquisition de logements sociaux/intermédiaires (individuels ou collectifs) situés en France, existants ou en cours de construction, répondant aux critères d'éligibilité suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Acquisition d'immeubles de logements intermédiaires existants ou en construction conformément aux exigences de production de logements intermédiaires à TVA réduite (art. 279-0 bis A du CGI) pour l'habitation des ménages sous condition de ressources.</li> </ol> <p><b>Population ciblée :</b> Locataires du parc de logements sociaux/intermédiaires, dont les ressources sont inférieures aux plafonds fixés par décret (n° 2022-465 du 31 mars 2022).</p> <p>2/ Financements liés à l'acquisition de logements d'urgence en France, existants ou en cours de construction, répondant aux critères d'éligibilité suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Acquisition d'immeubles d'habitation existants ou en construction pour la population ciblée (telle que décrite ci-dessous) ;</li> <li>ii. Services de soutien social à la population ciblée (comme décrit ci-dessous)</li> </ol> <p><b>Population ciblée :</b> Personnes dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté (exclues des minima sociaux), familles/personnes sans-abri et demandeurs d'asile.</p>	<p><b>Accès au logement</b></p>   



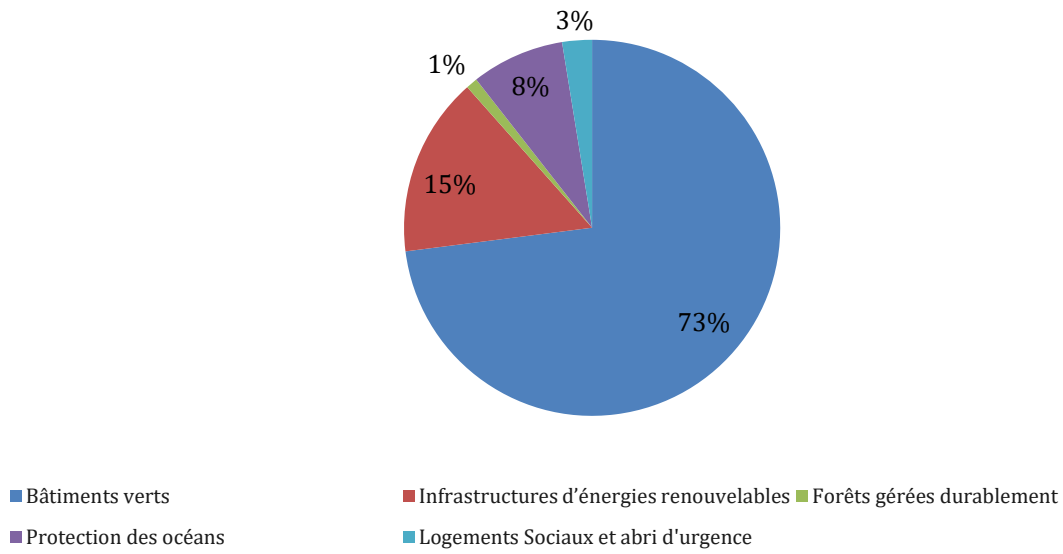
## D. REPORTING D'ALLOCATION

L'intégralité des 500 millions d'euros émis en septembre 2022 a été allouée à des projets durables ou sociaux. La valeur totale des actifs qualifiés s'élève à 671 millions d'euros au 30 Juin 2023. Le reporting suivant présente la répartition des montants alloués au 30 Juin 2023, sur la base du montant reçu lors de la levée de fonds.

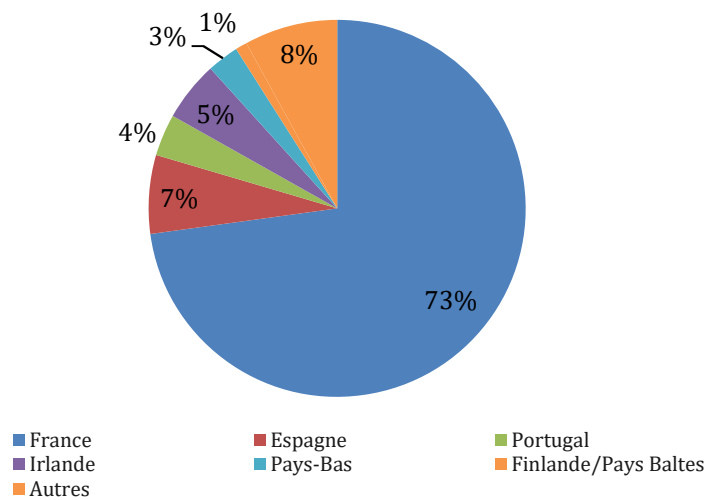
## D.1 Projets durables – verts et sociaux

Au 30 Juin 2023, la répartition des actifs alloués est la suivante :

Répartition par type de projets



Répartition par type de projets



Au total, 15 projets durables ont été financés. Les projets retenus sont regroupés par catégorie et sont décrits ci-dessous.

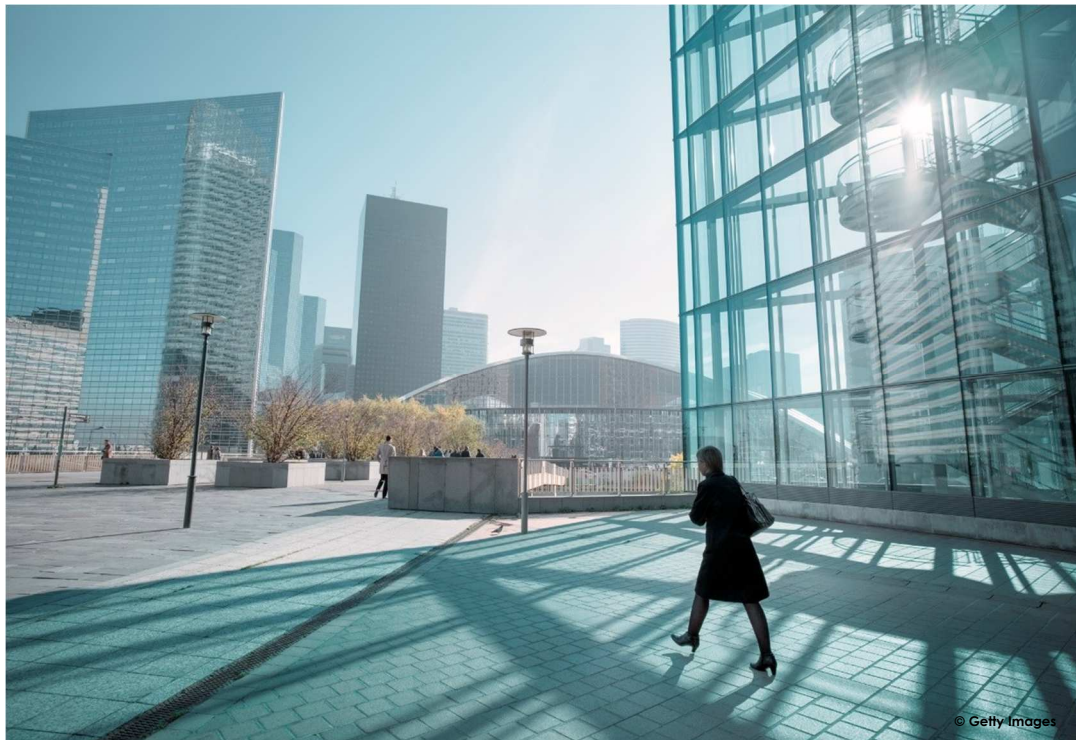


S'agissant des actifs immobiliers, les labels et certifications mentionnés pour les immeubles en construction indiquent que les promoteurs s'engagent de manière ferme et contractuelle à obtenir ces derniers.

### D.1.1 Bâtiments verts

Sept projets de bâtiments verts ont été retenus parmi les actifs éligibles à l'obligation durable :

Nom de l'Actif	Description	Critère d'éligibilité	Pays	Montant affecté à l'obligation durable
Angers	Acquisition d'une plateforme logistique (actif neuf)	<ul style="list-style-type: none"> <li>BREEAM Very Good</li> </ul> Visé	France	31,8 M€
Verpillière	Acquisition d'une plateforme logistique à l'Isle d'Abeau (actif neuf)	<ul style="list-style-type: none"> <li>BREEM Very good</li> </ul> Visé	France	10,3 M€
Rodenjris	Acquisition d'une plateforme logistique près de Rotterdam	<ul style="list-style-type: none"> <li>BREEAM-NL Very good</li> </ul> Obtenu	Pays-Bas	13,6 M€
Cortis	Rénovation d'immeubles commerciaux existants ou de bureaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>BREEAM Excellent</li> <li>HQE Exceptionnel</li> </ul> Obtenus	France	5,3 M€
Scribe	Rénovation d'immeubles commerciaux existants à Paris	<ul style="list-style-type: none"> <li>BREEAM Very Good</li> </ul> Visé	France	2,4 M€
Jeuneurs	Acquisition d'un immeuble de bureaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>HQE Exceptionnel + BREEAM Excellent</li> </ul> Visés	France	126,3 M€
Tour KEIKO	À partir de 2024, la tour Keiko deviendra le siège social du Groupe Aéma. Ce bâtiment emblématique mettra l'accent sur le bien-être et la durabilité. La tour Keiko comptera 14 étages et atteindra une hauteur de 66 mètres. Elle disposera d'un parc à vélos de 300 mètres carrés pour encourager les occupants à se rendre au travail de manière respectueuse de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>HQE Exceptionnel + BREEAM Excellent</li> </ul> Visés	France	175,1 M€
<b>Total</b>				<b>364,9 M€</b>



### D.1.2 Logements sociaux et abri d'urgence

Deux projets d'immeubles ont été retenus dans les actifs éligibles à l'obligation durable :

Nom de l'Actif	de Opération	Critère d'éligibilité	Pays	Montant affecté à l'obligation durable
FLI – Fond de Logements Intermédiaires	FLI est un ensemble de logements intermédiaires comportant 7 671 appartements exploités.  La quote-part d'OFI Invest (pour le compte d'Abeille Assurances) dans le fond est de 5 %	Acquisition d'immeubles de logements intermédiaires existants ou en construction conformément aux exigences de production de logements intermédiaires à TVA réduite (art. 279-0 bis A du CGI) pour l'habitation des ménages sous condition de ressources.	France	9,8 M€
HEMISPHERE	Hémisphère est un programme de 4 048 logements d'urgence proposant des places d'hébergement dans des anciens hôtels économiques.  La quote-part d'OFI Invest (pour le compte d'Abeille Assurances) dans le fond est de 20%	Acquisition d'immeubles d'habitation existants ou en construction pour les personnes dont les revenus sont au-dessous du seuil de pauvreté et/ou les demandeurs d'asile.	France	3,0 M€
<b>Total</b>				<b>12,8 M€</b>

### D.1.3 Protection des océans

Un projet de protection des zones océaniques a été retenu comme éligibles à l'obligation durable.

Chacune des entreprises financées exerce une activité contribuant à protéger les océans.

Pour chacune de ces entreprises, un indicateur sera présenté dans le cadre du rapport d'impact, afin d'illustrer de quelle façon elle contribue à la protection des océans.

Nom de l'Actif	Opération	Critère d'éligibilité	Montant affecté à l'obligation durable
<i>Blue Ocean</i>	Fonds d'investissement dans des entreprises dédiées à la protection des océans.	Projets visant à la préservation des écosystèmes marins et côtiers par la réduction de la pollution plastique et agricole, la prévention de la surexploitation des océans grâce à la réduction de la surpêche et/ou de l'utilisation de farine de poisson dans l'aquaculture ; ou le développement de systèmes d'information, de technologies et d'instruments de mesure.	40,0 M€
<b>Total</b>			<b>40,0 M€</b>

### D.1.4 Forêts gérées durablement

Un projet de forêts gérées durablement a été retenu parmi les actifs éligibles à l'obligation durable.

Nom de l'Actif	Opération	Critère d'éligibilité	Pays	Montant affecté à l'obligation verte
<i>Dasos Sustainable Forest and Wood III</i>	Fonds d'investissement dans des forêts gérées durablement	• PEFC Obtenu	Finlande et Pays baltes	5,0 M€
<b>Total</b>				<b>5,0 M€</b>

### D.1.5 Infrastructures d'énergies renouvelables

Six projets d'énergie renouvelable ont été retenus parmi les actifs éligibles à l'obligation durable.

Nom de l'actif	Opération	Critères d'éligibilités	Pays	Montant affecté à l'obligation verte
<i>Projet Hathi</i>	Financement d'infrastructures de production d'énergie solaire.	Energie solaire	Espagne	25,7 M€
<i>Projet Knockduff</i>	Financement d'infrastructures de production d'énergie éolienne.	Energie éolienne	Irlande	17,9 M€
<i>Projet Issyos</i>	Financement d'infrastructures de production d'énergie éolienne	Energie éolienne	Espagne	13,7 M€
<i>Projet Amalia</i>	Financement d'infrastructures de production d'énergie éolienne	Energie éolienne	Portugal	20,0 M€
<b>Total</b>				<b>77,3 M€</b>

L'ensemble des projets décrits ci-dessus représente un investissement total de 500 M€. Il convient de souligner que les fonds non encore décaissés, liés au projet Keiko (soit un montant additionnel de 171 M€) pourraient être mobilisés, en cas de besoin, pour maintenir un investissement vert et social de 500 M€ en représentation des fonds levés en septembre 2022. Dans ce cadre, le montant total des actifs éligibles est de 671 M€.



## D.2 Gestion des fonds non encore alloués

Tous les fonds ont été alloués au 30 Juin 2023.



## E. REPORTING D'IMPACT

Ce rapport présente les impacts positifs des projets financés, sur le plan environnemental comme sur le plan social.

Les impacts environnementaux font référence aux effets positifs sur l'environnement tels que la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions des gaz à effets de serre, etc. Les impacts sociaux des projets durables se réfèrent aux conséquences positives sur les communautés et les populations concernées.

## E.1 Bâtiments verts

Les bâtiments verts ont un impact environnemental positif en raison de leur conception économe en énergie et de l'utilisation de matériaux durables. Ils réduisent la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en respectant des normes de performance élevées. Les technologies innovantes et les sources d'énergie renouvelable favorisent une meilleure efficacité énergétique et une utilisation responsable des ressources. Les bâtiments neufs sont construits avec une meilleure isolation et une conception adaptée pour minimiser les pertes d'énergie.

Les émissions de CO<sub>2</sub> évitées sont calculées en se basant sur des ratios de référence. Ce calcul est effectué en convertissant les économies de consommation en émissions évitées sur une année complète. Le tableau ci-dessous présente les émissions de CO<sub>2</sub> évitées pour les projets sélectionnés ainsi que leurs comparaisons au benchmark de l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID). L'OID a établi un baromètre de la performance énergétique et environnementale des bâtiments. Celui-ci est élaboré grâce à la participation de plus de trente acteurs importants de l'immobilier, comprenant des bailleurs et des utilisateurs, qui fournissent les informations énergétiques et environnementales de leurs bâtiments. Par la suite, ces données sont vérifiées par l'OID selon une méthodologie définie en collaboration avec un Groupe d'experts. Elles font l'objet d'un audit annuel.

Les actifs immobiliers les plus vertueux ont permis d'éviter 78% des émissions de CO<sub>2</sub>, les autres biens, ayant été rénovés récemment, feront l'objet d'une optimisation de leur régulation énergétique (programmation, températures) pour amener leur émissions sous le benchmark. Les deux actifs présentés ci-dessous sont des bâtiments neufs conformes aux normes les plus récentes en matière de performance énergétique.

Projets	Estimation des émissions de CO <sup>2</sup> en 2022 des actifs en KgCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>	Estimation des émissions de CO <sup>2</sup> en 2022, pour le benchmark OID en KgCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>	Estimation des émissions de CO <sup>2</sup> évitées en 2022 en kgCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup>	Estimation de la consommation énergétique évitée en 2022 en %
ANGERS	5	23	18	78%
VERPILLERE	5	23	18	78%

## E.2 Logements sociaux et abri d'urgence

La restructuration et la réhabilitation d'immeubles ont un impact social positif en améliorant la qualité de vie des habitants. Ces projets contribuent également à l'inclusion sociale en offrant des logements abordables et en revitalisant les quartiers dégradés. De plus, ils intègrent des pratiques durables pour réduire l'empreinte écologique des bâtiments. Ces initiatives améliorent donc la vie des résidents, stimulent l'économie locale et favorisent l'inclusion sociale.

Les impacts sont évalués en nombre d'individus ayant pu bénéficier de logements sociaux (bénéficiaires).

Nom de l'actif	Opération	Nombre de bénéficiaires
FLI	FLI est un logement intermédiaire qui a 8 335 appartements signés situés dans les zones <sup>2</sup> : o A : 61% o A bis : 9% o B1 : 30%	13 592 personnes
HEMISPHERE	Hémisphère est un programme de logement d'urgence proposant des places d'hébergement dans des anciens hôtels économiques,  Les objectifs du fonds sont pratiquement atteints pour ce logement. En effet l'accès aux droits sociaux est à hauteur de 74% contre un objectif de 80% fixé pour le fonds. 66% des bénéficiaires disposent de solutions de logement à long terme contre un objectif de 70% fixé pour le fonds. 85% des enfants ont pu être scolarisés contre 95% en objectifs du fonds.	9 966 personnes

### E.3 Forêts gérées durablement

Les forêts gérées durablement jouent un rôle crucial dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En absorbant le dioxyde de carbone de l'atmosphère, les arbres agissent comme des puits de carbone naturels. La gestion durable des forêts augmente leur capacité à absorber le carbone de l'atmosphère.

Les investissements de *Dasos Sustainable Forest and Wood III* ont permis de stocker et d'éviter 43 304 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Estimation du volume net de CO <sub>2</sub> stocké et évité en 2022 - DASOS	
43 304 tCO <sub>2</sub>	
Carbone stocké et évité	Émissions de GES liées à la gestion durable des forêts
Les forêts gérées durablement financées ont permis de stocker et d'éviter 44 236 tonnes de CO <sub>2</sub> .	Les émissions de Scope 2 liées à la gestion des forêts gérées durablement et aux opérations de récolte étaient marginales, soit 931 tonnes équivalent CO <sub>2</sub> .

<sup>2</sup> **Zone A** : agglomération de Paris (dont la zone A bis), la Côte d'Azur, la partie française de l'agglomération genevoise, certaines agglomérations ou communes où les loyers et les prix des logements sont très élevés ;

**Zone A bis** : comprend Paris et 75 communes des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise ;

**Zone B1** : comprend certaines grandes agglomérations et certaines communes où les loyers et le prix des logements sont élevés, une partie de la grande couronne parisienne non située en zone A bis ou A, quelques villes chères, ainsi les départements d'Outre-Mer ;

[Zonage A, B, C | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://ecologie.gouv.fr)



Ces émissions évitées comprennent les effets de substitution résultant de l'utilisation d'énergie et de produits à base de bois, qui remplace l'énergie fossile, ainsi que des produits émetteurs de carbone et de matières premières.

Cet impact carbone positif équivaut à une réduction de l'empreinte carbone annuelle d'environ 4 226 personnes en Finlande ou 122 469 vols long-courriers moyens (par exemple, Helsinki-New York City).

Macif détient 2,7% de l'encours du fonds *Dasos Sustainable Forest and Wood III*. L'impact de l'investissement réalisé par Macif SAM sur ce fond est donc le suivant :

Estimation du volume d'émissions de CO <sub>2</sub> séquestré en 2022	
1880 tCO <sub>2</sub> e	
Carbone stocké et évité	Émissions de GES liées à la gestion des forêts
Les forêts gérées durablement financées ont permis de stocker et d'éviter 1922 tonnes de CO <sub>2</sub> e.	Les émissions de Scope 2 liées à la gestion des forêts gérées durablement et aux opérations de récolte étaient marginales, soit 40 tonnes équivalent CO <sub>2</sub> e pour le Groupe.

L'impact carbone net direct du Groupe est de 1880 tCO<sub>2</sub>e/an équivalent à un impact positif à hauteur de 9240 tCO<sub>2</sub>e/an tout au long du cycle de vie du produit.

#### E.4 Infrastructures d'énergies renouvelables

Les énergies renouvelables ont un impact positif sur l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en préservant les ressources naturelles, en améliorant la qualité de l'air et en favorisant le développement durable. Elles contribuent à atténuer le changement climatique en évitant la combustion de combustibles fossiles. La capacité de production d'énergie renouvelable de ces infrastructures est un indicateur pertinent pour mesurer leur impact positif. De plus, les énergies renouvelables offrent des avantages économiques et créent des emplois locaux dans le secteur des énergies propres. Elles jouent un rôle crucial dans la transition vers un avenir plus durable et respectueux de l'environnement.

Nom de l'actif	Opération	Capacité de la ou des infrastructures d'énergie renouvelable construites ou réhabilitées en MW.
Projet Hathi	Financement d'infrastructures de production d'énergie solaire	100 MW
Projet Knockduff	Financement d'infrastructures de production d'énergie éolienne	65 MW
Projet Issyos	Financement d'infrastructures de production d'énergie éolienne	165 MW
Projet Amalia	Financement d'infrastructures de production d'énergie éolienne	221 MW
Projet Malla	Financement d'infrastructure de production d'énergie éolienne terrestre dans les pays nordiques.	348 MW

## E.5 Protection des océans

La protection des zones océaniques est d'une grande importance en raison de son impact sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre, et sur la préservation de la biodiversité marine. Les océans jouent un rôle clé dans la régulation du climat en absorbant le dioxyde de carbone, contribuant ainsi à atténuer les effets du réchauffement climatique. La préservation des écosystèmes marins permet de stocker de grandes quantités de CO<sub>2</sub>. De plus, la protection des zones océaniques contribue à préserver la biodiversité en préservant les habitats naturels et en évitant la surexploitation des ressources.

Les objectifs du fonds *Blue Ocean* sont axés sur trois domaines clés, visant à adresser les problématiques de :

- La surexploitation des océans ;
- La pollution marine ;
- Du changement climatique à travers des technologies marines.

Les entreprises mentionnées ci-dessous sont des exemples d'investissements qui apportent, de par leur modèle économique, une contribution positive à au moins l'un de ces trois domaines.

- a. Ecosubsea a pour activité de nettoyer les coques des navires afin d'éliminer le biofouling. Le biofouling (ou encrassement biologique) désigne le phénomène de colonisation des surfaces immergées par des organismes marins tels que les algues, les mollusques ou les crustacés. Il se produit naturellement et peut entraîner divers problèmes, notamment une augmentation de la résistance à l'eau, une baisse de l'efficacité énergétique des navires et une dispersion des espèces envahissantes. Le nettoyage des coques des bateaux vise à éliminer ces organismes pour améliorer l'efficacité énergétique, réduire la consommation de carburant et prévenir la dispersion d'espèces nuisibles. L'élimination du biofouling contribue donc à la lutte contre le changement climatique et à la préservation des écosystèmes marins.

- b. 900 Care est une société fabriquant des cosmétiques secs dont l'emballage est réutilisable. L'objectif de l'entreprise est de réduire l'usage du plastique. En effet, on estime aujourd'hui que la quantité de plastique dans les océans est plus importante que celle des poissons. L'action de 900.care contribue à réduire la pollution plastique des océans.
- c. Spinergie est une entreprise technologique spécialisée dans l'application de la science des données au secteur maritime. Elle contribue au développement de données environnementales concernant les zones océaniques. Ces données représentent un outil essentiel pour la protection et la conservation des océans, ainsi que pour la promotion d'une gestion durable des ressources marines. Les données développées par Spinergie permettent également la mesure, la comparaison et l'optimisation des performances des navires et des opérations maritimes afin d'améliorer de manière significative leur impact environnemental.

Portefeuille AÉMA	Impact de l'entreprise dans les zones marines	Impact d'AÉMA dans les zones marines
Ecosubsea	Ecosubsea a permis de récolter 80 kg de bio-encrassement en moyenne par nettoyage. Le volume de cette récolte rapporté au montant d'investissement AÉMA est de 12,7 kg en moyenne par nettoyage.	12,7 kg de bio-encrassement par nettoyage
900.care	L'offre durable de 900.Care a permis d'éviter 49% de poids de plastique, soit 13,7 tonnes au total, (2,16 tonnes attribuables aux investissements de Macif et d'Abeille).	2,16 tonnes de plastique évité
Spinergie	53% des dépenses de R&D de la société Spinergie ont été dédiées en 2022 au développement de données environnementales représentant 478 880 € dont 75 K€ attribuables aux investissements de Macif et d'Abeille.	75 K€ dédié au développement de données environnementales

## F. ANNEXES

## mazars

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## AEMA Groupe

Limited Assurance Report from the Statutory Auditors  
on the information related to the allocation, as of June  
30<sup>th</sup>, 2023, of funds raised through the sustainability  
bonds issued by Aéma Groupe on September 9<sup>th</sup>,  
2022

Limited Assurance Report from the Statutory Auditors on the information related to the allocation, as of June 30<sup>th</sup>, 2023, of funds raised through the sustainability bonds issued by Aéma Groupe on September 9<sup>th</sup>, 2022

To the **Chief Executive Officer**,

In our capacity as statutory auditor of Aéma Groupe (“the **Company**”), and in accordance with your request, we have undertaken a limited assurance engagement on the following information (“the **Information**”):

- the allocation, as of June 30<sup>th</sup>, 2023 of funds raised through the sustainability bond issued by Abeille Vie under number FR001400CHR4 on September 9<sup>th</sup>, 2022 (“the **Issuing**”) which amount to 500 000 000 euros, contained in the sustainability bond report (the “**Sustainability Bond Report**”)
- the projects financed and/or refinanced of existing and/or future eligible green and/or social projects by the **Issuing** and identified as eligible by the **Company** (“**Eligible Projects**”)
- the output indicators for each **Eligible Projects**.

The **Information**, contained in the attached document, has been prepared by the Aéma Groupe’s Investment Director as a chairman of the sustainability bond steering committee (the “**Committee**”) in the context of the sustainability bond offering dated on September 9<sup>th</sup>, 2022 (the “**Sustainability Bond Offering**”) and the sustainability bond framework defined by the entity (the “**Sustainability Bond Framework**”).

#### Our Limited Assurance Conclusion

Based on the procedures we have performed as described under the section “Summary of the work we performed as the basis for our assurance conclusion” and the evidence we have obtained, nothing has come to our attention that causes us to believe that the **Information** is not prepared, in all material respects, in accordance with the Aéma Groupe **Sustainability Bond Framework** used, and the basis of preparation set out in section 4 of the **Sustainability Bond Report** (see below under “Understanding how Aéma Groupe has prepared the **Information**”).

We do not express an assurance conclusion on information in respect of earlier periods not covered by the **Sustainability Bond Report** or on any other information not included in the **Sustainability Bond Report**. We have not reviewed and do not provide any assurance over other individual project information reported.



## Understanding how Aéma Groupe has prepared the Information

The absence of a commonly used generally accepted reporting framework or a significant body of established practice on which to draw to evaluate and measure sustainability information allows for different, but acceptable, measurement techniques that can affect comparability between entities and over time.

Consequently, the Information needs to be read and understood together with the **Sustainability Bond Offering** and the **Sustainability Bond Framework** available on Aéma Groupe and Abeille Assurances respective websites.

## Aéma Groupe Responsibilities

The management of Aéma Groupe and the Committee is responsible for:

- Selecting or establishing suitable criteria for preparing the **Information**
- Selecting the **Eligible Projects** regarding the eligible criteria
- Preparation of the Information in compliance with the **Sustainability Bonds Offering** and the **Sustainability Bonds Framework**
- Designing, implementing and maintaining internal control over information relevant to the preparation of the Information that is free from material misstatement, whether due to fraud or error.

## Our Responsibilities

We are responsible for:

- Planning and performing the engagement to obtain limited assurance about whether the **Information** is free from material misstatement, whether due to fraud or error
- Forming an independent conclusion, based on the procedures we have performed and the evidence we have obtained; and
- Reporting our conclusion to the Chief Executive Officer of Aéma Groupe

As we are engaged to form an independent conclusion on the **Information** as prepared by management, we are not permitted to be involved in the preparation of the **Information** as doing so may compromise our independence.

However, we have no responsibility for:

- Challenging the **Eligibility Criteria**, and, in particular, we give no interpretation on the **terms and conditions of the notes**
- Forming an opinion on the effective use of the funds allocated to the **Eligible Projects** after such funds have been allocated.

## Professional Standards Applied

We performed a limited assurance engagement in accordance with the professional guidance of the French Institute of Statutory Auditors ("CNCC") applicable to such engagements.

## Our Independence and Quality Control

We have complied with the French Code of Ethics (Code de Déontologie) for Statutory Auditors as well as the provisions set forth in Article L.822-11 of the French Commercial Code (Code de Commerce). In addition, we have implemented a system of quality control including documented policies and procedures regarding compliance with applicable legal and regulatory requirements, the ethical requirements and French professional guidance.

Our work was carried out by an independent and multidisciplinary team with experience in sustainability reporting and assurance.

## Summary of the Work we Performed as the Basis for our Assurance Conclusion

We are required to plan and perform our work to address the areas where we have identified that a material misstatement of the Information is likely to arise. The procedures we performed were based on our professional judgment. In carrying out our limited assurance engagement on the Information, we:

- Understood the procedures implemented by the Company for producing the **Information** by inquiries of management
- Verified the compliance, in all material respects, of the **Eligible Projects**, with the Eligibility Criteria (as defined in the *Framework*), by performing substantive testing on a sample basis
- Verified the appropriate segregation of the funds raised from the Issuing and their exclusive allocation to the Eligible Projects and
- Performed the necessary reconciliations between the Information and the accounting records from which it is derived and performed substantive tests, on a sample basis and using other selection methods, to verify the concordance of the Information with supporting documents underlying the accounting records.

The procedures performed in a limited assurance engagement vary in nature and timing from, and are less in extent than for, a reasonable assurance engagement.

Consequently, the level of assurance obtained in a limited assurance engagement is substantially lower than the assurance that would have been obtained had we performed a reasonable assurance engagement.



This report has been prepared within the context described above and may not be used, distributed or referred to for any other purpose.

Paris-La Défense, September 6<sup>th</sup>, 2023

The statutory auditor,

Mazars

  
Olivier LECLERC  
Partner

  
Maxime SIMOEN  
Partner



## Allocation Reporting

### Sustainable Bond €500M - FR001400CHR4

I undersigned, François Bonnin, Group CFO Finance and Risks, certify that the following assets meet the eligibility criteria set in the Aéma Groupe Sustainability bond framework and that the information below has been prepared under my responsibility:

Projects	Description	Allocated amount as of 30 June 2023 (€)	Geographical location
KEIKO	Green Building	175 080 233	France - Issy les Moulineaux (Offices, 24 265 square metres )
CORTIS	Green Building	5 307 786	France - Paris (Offices, 7 222 square meters)
SCRIBE	Green Building	2 447 360	France - Paris (Offices, 3 641 square meters)
ANGERS	Green Building	31 778 861	France - Verrieres en Anjou (Logistic center, 34 666 square meters)
JEUNEURS	Green Building	126 346 017	France - Paris (Offices, 5 337 square meters)
RODENJIRIS	Green Building	13 596 148	Netherland - Berkel en Rodenjrjs (Logistic center, 20 170 square meters)
VERPILLIERE	Green Building	10 348 454	France - La Verpilliere (Logistic center, 13 254 square meters)
AMALIA	Renewable Energy	20 000 000	Portugal
HATHI	Renewable Energy	25 688 880	Spain
ISSYOS	Renewable Energy	13 700 000	Spain
KNOCKDUFF	Renewable Energy	17 912 990	Ireland
DASOS SUSTAINABLE FOREST AND WOOD III	Sustainable Forestry	5 000 000	Finland and Baltic Countries
SWEN BLUE OCEAN	Aquatic biodiversity conservation and use of renewable energy from the ocean	40 000 000	World
FLI	Affordable Housing and Emergency Shelter	9 808 612	France
HEMISPHERE	Affordable Housing and Emergency Shelter	2 984 659	France
<b>TOTAL</b>		<b>500 000 000</b>	

The Aéma Groupe Sustainability bond framework was established in July 2022 and a second party opinion was issued by Moody's. In that context, Moody's ESG Solutions considers Aéma Groupe's Framework is aligned with the four components of the ICMA<sup>1</sup>'s Green Bond Principles 2021 (GBP) and Social Bond Principles 2021 (SBP).

The projects listed above relate to both financing (7%) and refinancing investment activities (93%).

<sup>1</sup> ICMA : International Capital Market Association



Financing activities are defined as the effective payment / disbursement of cash linked to an eligible project after the bond's issuance (i.e. after September 9<sup>th</sup>, 2022) whereas refinancing activities relate to the effective payment / disbursement of cash linked to an eligible project within the 2 years look back period (i.e. 2 years prior to September 9<sup>th</sup>, 2022) irrespective of the initial commitment date.

Projects and eligibility criteria are provided in more details in section C "Method for Allocating Funds" and "section D "Allocation reporting" of the sustainability bond annual report.

This information has been prepared in the context of the sustainable bond issue dated on September 9<sup>th</sup>, 2022 and the sustainable bond framework, available on Aéma Groupe and Abeille Assurances respective websites.

This information is contained in the sustainable bond report, dated 30 June 2023 and available on Aéma Groupe and Abeille Assurances respective websites.

06 September 2023

François Bonnin

